

# ENTRE *Nous*

Volume 24, n° 1 | Décembre 2007

*Joyeuses  
Fêtes*



**Syndicat des professionnelles  
en soins de Québec (SPSQ)**

## Conseil d'administration »



## Sommaire »

Mot de la présidente	3
Remboursement des cotisations syndicales / Modifications	4
La cotisation syndicale	4
Services aux membres	5
La négociation	6
Le report des élections au SPSQ	6
Pandémie d'influenza	7
Coupon pour changement d'adresse	8



**Syndicat des professionnelles  
en soins de Québec (SPSQ)**

8155, 1<sup>re</sup> Avenue, Québec (Québec) G1G 4B8  
Téléphone : 418 628-2600  
Sans frais : 1 800 463-4566  
Télécopieur : 418 628-0221 ou 1 877 628-0221  
Courriel : [spsq@videotron.ca](mailto:spsq@videotron.ca)  
Site internet : [www.spsq.org](http://www.spsq.org)

**Responsable du journal**  
Julie Ouellet, présidente  
Nathalie Morin, secrétaire

**Graphisme et impression**  
Impressions KD

**Photographies**  
Guy Tremblay

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2007





## MOT <sup>»</sup> de la Présidente

Bonjour à toutes les professionnelles en soins,

C'est avec grand plaisir que nous lançons notre première édition du journal *l'Entre Nous* depuis la modification du nom de notre organisation syndicale. Les nombreux défis que nous avons dû relever au cours des deux dernières années ont eu pour effet, entre autres, de reporter cet événement.

La négociation locale, à elle seule, a représenté tout un défi. Ce processus a mobilisé beaucoup de ressources et demandé énormément d'énergie aux représentantes syndicales locales.

Au moment où les comités de négociation discutaient des futures conditions de travail pour l'ensemble des professionnelles en soins, bon nombre d'employeurs procédaient à diverses réorganisations du travail.

Alors que nous en étions à défendre l'importance d'améliorer les conditions de travail afin de retenir le personnel de la catégorie 1 et ainsi assurer une relève, nous étions confrontées, dans plusieurs établissements, à des abolitions de postes.

Peut-on croire qu'en 2007, alors qu'on nous prédit une pénurie grandissante de professionnelles en soins, on ose se priver de l'expertise des infirmières et infirmières auxiliaires ?

Que cache-t-on derrière cette volonté de réduire le nombre de professionnelles en soins dans les établissements de santé ?

Est-il approprié de penser que le gouvernement semble faire tout ce qui est en son pouvoir afin de rendre le réseau de la santé déficient ?

N'essaie t-il pas de faire croire à la population, par ses agissements, que le système de santé public n'est plus en mesure de répondre adéquatement à ses besoins, d'où l'obligation de se tourner davantage vers le privé ?

Il est faux de croire que la privatisation apportera des réductions d'impôts pour tous les contribuables : ce sont les plus fortunés qui en bénéficieront, alors que les plus pauvres en paieront les frais. Et puisque la santé ne doit jamais être un privilège réservé exclusivement à une seule classe sociale, c'est par notre mobilisation que nous pourrons préserver l'accessibilité aux soins pour tous.

Or, la création des établissements (CSSS) sur plusieurs sites couvrant d'importantes distances a porté un dur coup à la mobilisation des membres. Nous devons, plus que jamais, démontrer notre solidarité en agissant collectivement pour le maintien de nos conditions de travail à l'intérieur d'un système public. Nous devons défendre cette volonté auprès de nos collègues, notre famille et nos amis.

D'ailleurs, la fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) s'est donné comme priorité de lutter contre toute forme de privatisation du système de santé public.

En terminant, je vous souhaite un très Joyeux Noël et une Bonne Année 2008, profitez du temps des Fêtes pour célébrer avec votre famille et vos amis.

Solidairement vôtre!

  
Julie Ouellet / Présidente SPSQ





## REMBOURSEMENT DES COTISATIONS SYNDICALES | MODIFICATIONS

Chères membres,

L'employeur prélève la cotisation syndicale dans tous les sites et établissements où vous travaillez.

Lorsque, dans une même semaine, vous travaillez dans plus d'un site ou établissement SPSQ, vous pouvez réclamer les cotisations excédentaires au montant maximum.

Considérant les changements apportés à l'année financière (qui se terminera dorénavant le 31 décembre), nous procéderons aux remboursements des cotisations syndicales pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2007.

De ce fait, votre demande de remboursement devra nous parvenir **au plus tard le 30 avril 2008** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2007.

Prenez note que si l'employeur prélève la cotisation syndicale durant une semaine où vous n'avez pas travaillé, vous avez également droit à un remboursement.

**Carl Picard** / Trésorier SPSQ

## » *La cotisation syndicale*

À la suite du dernier correctif apporté à l'échelle de salaire des infirmières possédant une formation collégiale, dans le cadre des travaux concernant l'équité salariale, le montant de la cotisation syndicale a été modifié.

Voici les nouveaux montants en vigueur depuis le 21 novembre 2007.

### Infirmières et inhalothérapeutes : 1,78 % de 960,99 \$

<b>Temps partiel</b>	Minimum :	13,69 \$ par semaine
	Maximum :	17,11 \$ par semaine
<b>Temps complet</b>	Montant :	17,11 \$ par semaine

### Infirmières auxiliaires : 90 % de la cotisation syndicale hebdomadaire

<b>Temps partiel</b>	Minimum :	12,33 \$ par semaine
	Maximum :	15,40 \$ par semaine
<b>Temps complet</b>	Montant :	15,40 \$ par semaine

Pour les externes en soins infirmiers et en inhalothérapie et pour les salariées en absence autorisée ou en congé sans solde, la cotisation est fixée à 2,50 \$ par mois.

**Carl Picard** / Trésorier SPSQ

## Services aux membres

### Un service aux membres plus présent que jamais



#### Du nouveau au SPSQ !

Le conseil d'administration du Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ) proposera, lors de l'assemblée générale spéciale des déléguées du 30 janvier 2008 prochain, une refonte dans la composition des 34 équipes locales de son organisation.

Cette réorganisation vise à maximiser le service aux membres en orientant les militantes locales vers une centralisation des services de relations de travail. Nos agentes syndicales seront plus présentes que jamais pour une meilleure efficacité et une efficience soutenue.

Les titres d'emplois d'infirmière, infirmière auxiliaire et inhalothérapeute seront représentés et des rôles importants leur seront attribués afin qu'elles puissent réaliser leurs mandats dans le souci d'assurer la visibilité du SPSQ et d'améliorer le service aux membres.

Chacune des membres de l'équipe aura la possibilité de développer une expertise dans les mandats qui lui seront attribués.

Nous vous invitons à participer aux assemblées générales dans votre établissement afin de connaître l'application de ces

nouvelles pratiques qui n'ont qu'un seul but : vous donner le meilleur service auquel vous avez droit.

Une vie syndicale locale active est réalisable avec la participation de toutes ses membres. *Soyez fortes et unies dans l'action.*

Joyeux Noël et Bonne Année à toutes les professionnelles en soins.

#### Paix, Santé et Bonheur.

**Guy Tremblay** / Secrétaire au conseil d'administration



## La négociation »

### La négociation locale, où en sommes-nous ?

C'est avec fierté que nous vous faisons part des réalisations de l'année qui se termine.

Tout d'abord, nous avons amorcé le processus de négociation pour 25 des 34 accréditations que nous détenons. Les membres de ces unités ont élu leurs représentantes au comité de négociation locale et adopté leur projet de convention collective.

À ce jour, nous avons procédé à la signature de 21 conventions collectives locales et nous attendons que des dates soient annoncées pour la signature de trois autres. Une seule négociation sera portée en médiation-arbitrage.

D'un même souffle, nous avons également négocié les conditions de travail et salariales des

membres de quatre des cinq établissements privés pour lesquels nous sommes accrédités. Nous avons signé une nouvelle convention collective dans trois de ces établissements et nous poursuivons nos discussions à une dernière table de négociation.

C'est grâce à l'implication des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes, membres des comités de négociation locale si nous pouvons vous faire part de ces résultats : ces militantes ont su défendre avec brio, auprès de la partie patronale, les demandes des membres qu'elles représentent.

Nous profitons également de cette opportunité qui nous est offerte pour souligner le travail effectué par nos porte-parole FIQ. Leur savoir-être

et leur savoir-faire ont permis de couronner ce processus de succès.

Merci, militantes et porte-parole, de votre participation à l'amélioration des conditions de travail des membres que nous représentons.

Finalement, mentionnons que nous débiterons, dans la prochaine année, la négociation dans les cinq accréditations restantes. En ce sens, votre comité de négociation locale a besoin de votre appui afin de défendre vos demandes devant votre employeur. La participation de toutes les professionnelles en soins aux assemblées locales est essentielle afin d'améliorer de vos conditions de travail futures.

Continuons d'être *Fortes et unies dans l'action!*

**Julie Ouellet** / Présidente SPSQ

### Le report des élections au SPSQ

Le Syndicat des professionnelles en soins de Québec a procédé, cet automne, à la modification de l'année financière.

Cette dernière s'inspirera désormais de l'année calendrier, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Cette décision a pour effet de reporter les élections prévues au sein du conseil d'administration car, selon les Règlements du SPSQ, les élections doivent se tenir lors de l'Assemblée générale des déléguées.

Puisque les règlements prévoient que cette instance doit avoir lieu dans les cinq premiers mois de l'année, les élections des membres du conseil d'administration auront lieu au mois de mai 2008.

Vous recevrez, comme à chaque année, 30 jours avant la date prévue, un formulaire de mise en candidature indiquant le nombre de postes en élection. Notez que toutes les membres en règle au SPSQ peuvent poser leur candidature aux postes qui seront en élection.

**Julie Ouellet** / Présidente SPSQ



## Pandémie d'influenza

Le risque d'une pandémie d'influenza est réel.

Une pandémie d'influenza est une épidémie limitée dans le temps mais illimitée en étendue, affectant des populations réparties sur plusieurs continents.

Il y a quatre conditions requises pour l'émergence d'un virus pandémique. Trois d'entre elles sont actuellement rassemblées, rendant ainsi le risque réel.

### Les quatre conditions sont :

- 1) l'apparition d'une nouvelle souche;
- 2) notre vulnérabilité;
- 3) la virulence;
- 4) une transmission efficace du virus.

### Première condition :

La première condition, pour qu'une pandémie d'influenza survienne, réside dans l'émergence d'une nouvelle souche virale contre laquelle les personnes ne possèdent aucune immunité. Le virus influenza de type A remplit cette condition. Le virus d'influenza H5N1 qui se transmet de la volaille à l'humain suscite actuellement beaucoup d'inquiétude.

### Deuxième condition :

Un virus constitue un danger si nous n'y avons jamais été exposé ou si notre exposition remonte à trop longtemps.

### Troisième condition :

Pour provoquer une pandémie, une nouvelle souche d'influenza doit être suffisamment virulente pour affecter rapidement l'organisme et entraîner des complications pouvant aller jusqu'au décès. L'infection au virus H5N1 entraîne des complications sévères et des décès.

### Quatrième condition :

Actuellement le virus n'a pas acquis cette capacité de transmission d'humain à humain.

Au Québec, le Ministère de la santé et des services sociaux a adopté, à des fins de planification, l'hypothèse qu'une pandémie d'influenza atteindrait 35% de la population en première vague sur une période de huit semaines.

En raison du volume et de la fréquence des voyages internationaux, l'activité pandémique risquerait de se propager rapidement. Il semblerait qu'il est réaliste de penser qu'une première vague d'infection serait observée au Canada, dans les trois ou quatre mois suivant l'émergence d'une nouvelle souche virale pandémique.

La vaccination demeure le meilleur moyen de prévenir l'influenza et d'éviter des complications. Cependant, une fois la souche virale identifiée, il faudrait trois ou quatre mois et peut-être davantage pour fabriquer un vaccin.

Une pandémie constitue un événement d'ampleur mondiale nécessitant des préparatifs importants.

Chaque Agence de la santé et ses services sociaux produira un plan régional contre une pandémie d'influenza. Les établissements produiront leur plan spécifique en accord avec leur mission. Tous ces plans de lutte à la pandémie d'influenza viendront compléter les plans de mesures d'urgence en santé et services sociaux à chaque instance (provinciale, régionale et locale) en plus de s'arrimer aux plans d'urgence qui couvrent d'autres missions de l'État, la plupart inscrits au Plan national de sécurité civile.

En conclusion, présentement toutes les instances locales sont en voie de finaliser leur plan d'action en cas de pandémie et devront le publiciser localement dans un avenir rapproché. En tant que professionnelles de la santé, nous devons nous impliquer dans cette lutte et être à l'affût des informations qui circuleront dans nos établissements et de celles diffusées dans les médias.

En cette période des Fêtes, où la poignée de mains est fréquente, rappelons-nous que le lavage des mains est encore le meilleur moyen afin d'éviter la propagation des microbes. Soyons donc vigilantes !

Joyeuses Fêtes à toutes les professionnelles en soins.

**Linda Bouchard** / Vice-présidente infirmière auxiliaire, responsable du dossier SST

Source: MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC.  
Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza - Mission santé, 2006, MSSS,  
127 pages. Disponible également par internet à l'adresse suivante:



*Au nom du conseil  
d'administration,  
nos meilleurs voeux de Bonheur,  
Santé et Prospérité  
à l'occasion de  
Noël et du Nouvel An!*



Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ) | Volume 24, n° 1 | Décembre 2007



### CHANGEMENT D'ADRESSE

S.V.P., AVISEZ-NOUS RAPIDEMENT DE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE AFIN QUE  
NOUS PUISSIONS DEMEURER EN LIEN AVEC VOUS.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Ancienne adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Changement à compter de : \_\_\_\_\_